



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2018**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes M. CONRAD et B. DESPLAND
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN F. MERLON et B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mmes A. BRUHIN et C. DUBELLY HATINGUAIS
M. P. MEYLAN

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h05.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018

Après une légère modification, le procès-verbal est approuvé par les membres présents, soit par 7 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

Mme Conrad rejoint la séance.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Aménagement parking de la Mairie

M. Bouvier informe les membres du Conseil municipal que l'idée de modifier le parking en transformant la sortie actuelle en voie bidirectionnelle et ainsi condamner l'entrée présente afin d'en faire deux places exclusives pour le restaurateur n'a pas obtenu l'aval du Département concerné. En effet, non seulement une chaîne de condamnation serait trop proche de la route

mais cela nécessiterait également de supprimer en tous cas trois places pour permettre un passage bidirectionnel suffisamment large.

b) Immeuble communal - Route de Bellegarde 18, 20 et 22

M. Bouvier mentionne et lit le certificat délivré par Minergie suite à l'achèvement des travaux de rénovation et de rehaussement de l'immeuble communal. Il correspond aux dernières connaissances de la technique du bâtiment permettant ainsi d'atteindre un excellent degré de confort tant au niveau de la qualité de l'air que de la thermie.

c) Règlement pour l'attribution des subventions / dons

M. Bouvier indique que l'Exécutif y est plutôt favorable mais souhaite rencontrer les membres du Conseil municipal qui l'ont rédigé afin de peaufiner les détails, suggérer quelques modifications et pouvoir le soumettre en délibération en janvier 2019 pour une entrée en vigueur dès février.

Compte tenu du travail abattu, il n'est certainement pas à rediscuter avec l'ensemble des Conseiller(ères) municipaux(ales) afin d'éviter un long débat. Ceci étant, il est collégalement décidé que ce document sera donné en lecture avant le Conseil municipal (en même temps que la convocation) ainsi l'entrée en matière permettra à tous(tes) de poser des questions si besoin.

d) Déchets - statistiques 2017

M. Beuchat communique avec plaisir que selon les chiffres, en 10 ans, le tonnage total des déchets ordinaires a été réduit d'un tiers. En effet et pour information, en 2007, la population chancynoise produisait 300 kg/habitant de déchets incinérables contre un peu moins de 200 kg/habitant aujourd'hui.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 18 OCTOBRE 2018

Mme la Présidente passe la parole à **M. Charvet**, Président de la commission des finances.

M. Charvet résume brièvement la séance. Tous les postes ont été revus et toutes les questions utiles ont été posées. Il tient à remercier sincèrement l'Exécutif de sa rigueur pour calibrer chaque dépense et d'avoir fait preuve d'une parfaite maîtrise des coûts. Toutes les demandes des commissions ont pu être acceptées. Il n'y a que peu d'écart entre les budgets 2018 et 2019, si ce n'est quelques changements relatifs notamment au transfert d'un bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif générant un nouvel amortissement en 2019.

De belles choses seront réalisées et le budget permettra de doter le personnel communal d'un nouveau véhicule sans pour autant prélever les finances de la Commune. Un tableau de pilotage pour projeter les impacts dans l'avenir des emprunts bancaires et des investissements a été établi.

M. Charvet reste bien évidemment à disposition des membres du Conseil municipal pour toute question.

M. Hugon précise que l'accroissement du budget relatif à la FASE ne constitue pas une augmentation des salaires mais des heures de moniteurs pour des prestations supplémentaires.

M. Bouvier remercie **M. Charvet** et plus globalement tous(tes) les Conseiller(ères) municipaux(ales) pour leur contribution au bon établissement du budget. Il fait également part de sa reconnaissance à Mme Spencer pour le temps considérable qu'elle y a consacré. Il adresse aussi ses remerciements à ses Adjoints, ayant accompli un excellent travail avec leurs commissions respectives.

Par ailleurs et pour optimiser l'établissement du budget, il rappelle qu'il est vraiment important de respecter le délai de fin juin pour fournir les chiffres à y insérer à Mme Spencer.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoint

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Suite aux différentes polémiques récemment apparues au sein du Conseil d'État, **M. Bouvier** indique qu'aucun des magistrats ne bénéficie de frais de représentation. Et d'aussi loin qu'il se souvienne, cela n'a pas été le cas pour ses prédécesseurs non plus.

Mme Conrad relève que si nos magistrats actuels font preuve de rigueur en ne se faisant pas rembourser de frais, cela ne garantit pour autant pas que leurs successeurs soient aussi respectueux.

M. Bouvier, s'il trouve sa remarque pertinente, répond tout de même, qu'à moins que l'Exécutif dans son ensemble ne change, les nouveaux se plieront certainement aux us et coutumes en vigueur à Chancy tout en faisant preuve de bon sens.

M. Party remarque que même si un règlement à ce sujet devait être rédigé, il pourrait dès lors être abrogé dès leur prestation de serment !

M. Merlon insiste sur la générosité de nos magistrats et les en remercie sincèrement.

Mme Despland complète en indiquant que ce type de règlement est réellement très complexe et qu'elle le trouve finalement plus incitatif à la dépense, puisqu'aujourd'hui ne le faisant pas ils pourraient être tentés si cela devait figurer noir sur blanc. Ceci étant et si un document devait être établi, elle suggère de le faire en commun avec d'autres communes de la Champagne afin qu'il ait une véritable assise.

M. Beuchat souligne qu'au vu des indemnités allouées, il est évidemment clair que l'Exécutif ne fait pas ça pour l'argent ...

Mme la Présidente conclut en remerciant l'Exécutif de ce qu'il fait et surtout pour ce qu'il ne dépense pas !

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

b) Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

c) Proposition relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

d) Proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Giannattasio annonce qu'une séance est fixée la semaine prochaine.

b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez indique qu'une réunion est fixée le 4 décembre prochain.

Places de parking entre le hangar et la villa

M. Party demande si les places sises route de Bellegarde, entre le hangar et la villa (93) sont des places à louer.

M. Bouvier lui répond que rien n'est encore déterminé pour l'instant. Une décision sera prise lorsque le nouveau parking entre la bibliothèque et le hangar sera créé.

M. Beuchat ajoute que la borne sise au début du chemin de la Ruelle ne sera pas active avant que ces places ne soient créées afin de pénaliser le moins possible les habitants. En effet, la DGT (Direction générale des transports) autorise la borne mais impose l'effacement des places tracées sur ce chemin car cela reviendrait à privatiser du domaine public. Une tolérance sera de mise jusqu'à la création de toutes les places et de leur mise en location.

Une discussion s'ensuit sur le tarif de ces nouvelles places, qui sera vraisemblablement de CHF 80.--/mois.

Mme Conrad trouve un peu cher. Il lui est répondu que c'est le prix pratiqué partout sur la Commune pour des places extérieures. Elle demande quel est le prix d'une place en sous-sol ?

Après différentes interventions, **M. Bouvier** remarque qu'il existe de forts écarts entre les différents parkings (CHF 120.-- à CHF 180.--/place). La situation va donc être étudiée pour qu'il existe une certaine uniformité.

M. Merlon exprime d'une part que ce n'est vraiment pas cher et d'autre part, que ce n'est pas maintenant que ces habitants sont pénalisés, c'est jusqu'à présent qu'ils ont eu beaucoup de chance de pouvoir se garer gratuitement.

M. Party signale qu'il manque toujours des places pour les locataires de l'immeuble du Café de la Place (Bellegarde 55).

Suite à la future création du parking entre la bibliothèque et le hangar, il pourrait être envisagé de mettre celui du chemin de l'Ecole (derrière la station-service) totalement en location (actuellement

moitié louée / moitié publique). En outre ceci éviterait que les places louées soient squattées par les parents ou les utilisateurs des équipements sportifs de l'école.

M. Party relève encore que des voitures sont systématiquement stationnées devant le local pompier et devant la haie, gênant particulièrement lorsque le véhicule + remorque doit sortir, ce qui pourrait évidemment avoir des conséquences en cas d'urgence.

Aucune ligne jaune ne sera tracée au sol du côté de la haie, la loi stipulant qu'il est interdit de stationner à moins de 5 m d'une intersection, cela serait redondant.

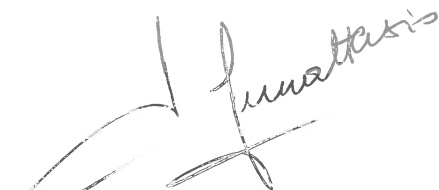
Il indique encore que le panneau interdiction de stationner du chemin de Champlong est plié (le haut du panneau).

Fontaine de Passeiry

M. Party demande si tous les travaux ont été effectués.

M. Bouvier l'informe que les derniers travaux ainsi que les finitions seront effectués au printemps (peinture, gazon et fleurs).

Mme la Présidente lève la séance à 20h55.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz